

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 22 OCTOBRE 2015**

**Délibération**  
n° 2015.10.136.B

**Médiathèque  
d'agglomération  
L'Alpha - travaux de  
construction - lot n° 1  
"macro-lot/clos  
couvert" : avenant n°  
4**

**LE VINGT DEUX OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 octobre 2015**

**Secrétaire de séance** : Michel GERMANEAU

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s)** :

Isabelle FOSTAN, Yannick PERONNET, Jacques PERSYN, André BONICHON

**Absent(s)** :

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 OCTOBRE 2015**

**DELIBERATION  
N° 2015.10.136.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /  
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : Madame GODICHAUD

**MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION L'ALPHA - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - LOT N°  
1 "MACRO-LOT/CLOS COUVERT" : AVENANT N° 4**

Par délibération n° 78B en date du 23 juin 2011, modifiée par la délibération n° 113 B en date du 29 septembre 2011, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation relative aux travaux de construction de la médiathèque d'agglomération.

La commission d'appel d'offres du 28 juin 2012 a attribué le lot n° 1 « macro lot » au groupement COVERIS (mandataire) et SAREC dont le siège est situé 35 allée de Mégevie – 33170 GRADIGNAN, pour un montant de 4 874 807,51 € HT.

Par délibération n° 8.B du 22 janvier 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 1 en plus-value d'un montant de 67 587,41 € HT qui a porté le montant du marché à 4 942 394,92 € HT.

Par délibération n° 41.B du 2 avril 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 2 en plus value d'un montant de 27 829,16 € HT qui a porté le montant du marché à 4 970 224,08 € HT.

Par délibération n° 94.B du 9 juillet 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 3 en moins-value d'un montant de – 56 351,89 € HT qui a porté le montant du marché à 4 913 872,19 € HT.

Différents ajustements du marché (en plus-value et en-moins value) dont les motifs sont énumérés ci-dessous ont été transmis à la maîtrise d'ouvrage :

- N° 1 – modifications demandées par le maître d'ouvrage,
- N° 2 – optimisation de la maîtrise d'œuvre.

Les ajustements en plus-value sont les suivants :

**Motif n° 1**

- |   |                |
|---|----------------|
| - Système siphoné d'évacuation d'eaux pluviales permettant de simplifier le réseau d'évacuation à l'intérieur des bâtiments | 42 574,89 € HT |
| - Poignées portes supplémentaires liées à la modification du SAS d'entrée Sud   | 4 350,00 € HT  |

**Motif 2**

- |  |                 |
|--|-----------------|
| - Modification de la qualité des lanterneaux sur les 5 bâtiments | 134 075,00 € HT |
|--|-----------------|

	180 999,89 € HT
--	-----------------

.../...

Les ajustements en moins-value sont les suivants :

**Motif 1**

- Suppression du système d'évacuation d'eaux pluviales gravitaire du marché - 3 393,80 € HT
- Suppression de poignées portes du marché du SAS Sud - 2 934,40 € HT

**Motif 2**

- Suppression des lanterneaux exutoires fixes et désenfumage du marché - 52 074,80 € HT

-----  
Montant total en moins-value - 58 403,00 € HT

L'avenant n° 4 en plus-value est d'un montant de 122 596,89 € HT.

Le montant du marché passe de 4 913 872,19 € HT à 5 036 469,08 € HT suite au dernier avenant. L'augmentation du marché s'élève à 3,32 % par rapport à son montant initial de 4 874 807,51 € HT.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n° 4 au lot n° 1 « macro lot » avec le groupement COVERIS (mandataire) et SAREC dont le siège est situé 35 allée de Mégevie – 33170 GRADIGNAN d'un montant en plus-value de 122 596,89 € HT.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3ème Vice-Présidente en charge des marchés publics, à signer ledit avenant.

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal – article 2313 – rubrique 321 – opération 9804 – autorisation de programme n° 2.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u>  27 octobre 2015	<u>Affiché le :</u>  27 octobre 2015